



**Catégorie : Cadre A  
Cadre d'emploi : Attaché territorial / CIFRE  
Fonctions : Chargé-e de mission démocratie locale  
Quotité du poste : 100%**

**Lieu et adresse du poste de travail : Hôtel de Ville - 11 boulevard Jean Pain – 38021 GRENOBLE Cedex 1**

**Référence à rappeler :doctorat CIFRE 2020 INNOVATION**

**Date limite d'envoi des candidatures : 29 juin 2020**

### **Appel à candidatures Doctorat CIFRE 2020**

Chaque année, dans le cadre des Conventions Industrielles de Formation par la REcherche, CIFRE, la Ville de Grenoble accueille des doctorant-e-s dont le sujet de thèse porte sur les questions prioritaires de la municipalité.

Gérée par l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), les conventions CIFRE aident les collectivités au recrutement de doctorant-e-s durant la réalisation de leur thèse.

Ce dispositif favorise l'insertion professionnelle des doctorant-e-s en les plaçant en situation d'emploi durant leur parcours de formation par la recherche, tout en encourageant les projets de collaboration entre laboratoires de recherche et les collectivités.

Intégré-e-s dans un service municipal dont l'activité concerne directement leur sujet de recherche, ces jeunes chercheur-e-s bénéficient d'un point de vue unique sur les activités d'une collectivité territoriale en lien direct avec les acteurs locaux et les habitants de la commune. Leur action dans la mise en œuvre des politiques publiques locales ainsi que leurs travaux de recherche dotent la Ville d'une force de réflexion et d'analyse sur le développement de ses politiques publiques.

La Direction de l'Action Territoriale (DAT) au sein de la Ville de Grenoble poursuit une démarche ayant pour objectif de conduire plus fortement les politiques de développement et de cohésion sociale, en rapport avec les besoins des habitants des différents secteurs de la ville.

Il s'agit à la fois de travailler à une action publique globale qui dépasse les logiques de silos et s'adapte aux enjeux territoriaux, mais aussi, d'agir sur la capacité à entendre et prendre en compte des problématiques issues des citoyens et des acteurs de la société civile et de soutenir des démarches collectives d'actions, de projets, d'organisation.

Cette démarche prend notamment appui sur :

- L'existence d'un projet de territoire élaboré par les services de la ville et du CCAS. Le projet de territoire, outil de travail transversal, de suivi et de débat dans la durée, permet de hiérarchiser des priorités d'intervention de la Ville et de positionner l'action des services municipaux en mode projet.
- L'identification d'une mission de direction de territoire dans chaque secteur de la ville, en charge de conduire ce projet de territoire.
- Le fonctionnement de 10 Maisons des Habitants et 2 Espaces de vie sociale dont la vocation principale consiste à favoriser l'initiative locale et l'accès aux droits.

- Le fonctionnement de directions de projets en charge de renforcer la capacité d'expertise et de support sur des thématiques clés, de piloter des projets en matière d'accès aux droits, de développement social, de démocratie locale et d'animer les réseaux de professionnels sur les secteurs, afin de conforter et d'appuyer les directions de territoire.
- La création récente d'un service espace public et citoyenneté, appui aux territoires sur la conception de projets et démarches alliant nouveaux usages de l'espace public et nouveaux modes d'intervention.

## **THEMATIQUES DE RECHERCHE ET D'ACTION MUNICIPALE**

### **Expériences favorisant l'innovation, le pilotage et le suivi citoyen des politiques publiques locales.**

De plus en plus souvent le secteur public, et plus particulièrement les collectivités territoriales, essayent des formes d'innovation publique, plus agiles, centrées sur les usages et laissant une place à l'essai-erreur et à l'expérimentation. Axées dans la participation citoyenne, dans l'expertise d'usage ou encore du tirage au sort ces formes d'innovation intègrent les habitants au cœur de la conception de la politique publique, parfois se limitant à la consultation des parties prenantes, elles sont de plus en plus amenées à influencer plus fortement dans la prise de décision sur les affaires qui concernent la collectivité. Proposant des alternatives à la fabrique traditionnelle de l'action publique, elles cherchent à remettre les acteurs concernés au centre de la réflexion, conception, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques. Dans une envie de répondre à l'injonction croissante à l'innovation, ces expériences sont parfois vidées de leur substance, souvent labélisées comme innovantes ces pratiques sont parfois standardisées comme outils prêts à usage, intégrées dans le marché de l'innovation publique et de la participation citoyenne.

La multiplicité d'expériences aujourd'hui présentes en France exige des réflexions afin de pouvoir les inscrire durablement dans les modes d'action et de gestion du secteur public. Ainsi, les projets de recherche proposés dans le cadre de cette CIFRE, pourraient, à titre d'exemple, tenter de répondre aux questions suivantes : Quels sont les niveaux de participation citoyenne dans ce type d'action ? Comment mesurer la qualité et la pluralité de cette participation ? Quelles conséquences pour les acteurs publics ayant engagé ce type de démarches ? Quelles expériences d'innovation citoyenne ont eu des effets profonds dans les collectivités les ayant mis en œuvre ? Quel type d'impacts ces formes d'innovation citoyenne produisent-elles sur le secteur public, avec quelle ampleur ? En quoi ces impacts sont-ils spécifiques par rapport à d'autres formes d'intervention et d'action publique ? Quels seraient les méthodes et indicateurs pertinents pour rendre compte de ces formes d'innovation publiques, complexes et plurielles ? Faut-il réinterroger les modes d'évaluation de l'action publique ? Quelle place pour l'expérimentation et la participation citoyenne dans l'innovation publique? Etc.

Les terrains des projets de recherche doctorale devront impérativement avoir lieu à la ville de Grenoble, cependant de terrains de recherche parallèles et des approches comparatistes sont encouragés et pris en considération dans l'évaluation des candidatures.

Intégré dans la Direction de l'Action Territoriale mais en lien avec l'ensemble des services de la ville le/la doctorant-e aura pour mission principale animer la mission d'innovation citoyenne des politiques publiques au sein de la Direction de projet démocratie locale. Sous la responsabilité du directeur de projet, le/la doctorant-e aura en charge la mise en œuvre des Ateliers de projet citoyens et proposera, avec les habitants, les partenaires et les services de la ville, des outils de participation citoyenne permettant d'aborder, aussi bien, des politiques publiques transversales que des expériences d'innovation au sein des projets plus spécifiques et localisés.

### **CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

Le/la candidat-e devra débiter son doctorat lors de l'année universitaire 2020-2021.

Le/la candidat-e devra avoir obtenu le grade de master à la date d'effet de la CIFRE (janvier 2021).

Le candidat-e ne peut pas être déjà docteur-e, avoir débuté une autre thèse, avec ou sans le bénéfice d'un autre dispositif de financement de thèse, quelle qu'en ait été sa durée.

### **Candidature**

1) Présentation du projet de thèse (5 pages max.) comprenant les rubriques suivantes :

- Descriptif du projet
- Méthodologie et calendrier envisagés
- Intérêt de la collaboration avec la Ville de Grenoble pour la réalisation du projet de recherche
- Intérêt du projet de recherche pour la Ville de Grenoble
- Bibliographie succincte (1 page max.)

2) C.V du / de la candidate

3) Lettre de recommandation du/de la directeur-trice du laboratoire de rattachement.

Cette lettre devra impérativement préciser que le laboratoire a bien pris connaissance des conditions de mise en œuvre des contrats CIFRE à la Ville de Grenoble.

**Date de réception des candidatures par voie électronique le 29 juin 2020**

### **CONDITIONS D'EMBAUCHE CIFRE A LA VILLE DE GRENOBLE**

- Les doctorant-e-s recruté-e-s par la Ville de Grenoble, dans le cadre du dispositif CIFRE, sont embauché-e-s en tant qu'agent-e-s non titulaires, sous contrat à durée déterminée de trois ans.
- Leur temps de travail, fixé à 35 heures hebdomadaires, se répartit entre les locaux de la Ville de Grenoble et ceux de leur laboratoire de rattachement.
- La rémunération des doctorant-e-s est fixée à 23 484 € bruts annuels. Cette rémunération est assurée dans son intégralité par la Ville de Grenoble.
- Durant les trois ans du contrat de travail, selon les termes fixés par les conventions CIFRE, l'ANRT verse à la Ville de Grenoble une subvention de 14 000 € par an.
- La Ville de Grenoble partage son savoir-faire avec les doctorant-e-s, ce qui se concrétise par l'intervention de ses agent-e-s, son encadrement, l'apport de ses méthodes, de ses outils, moyens informatiques, et, le cas échéant, des moyens de laboratoire et d'essais.
- Un contrat de collaboration est signé entre le laboratoire de rattachement des doctorant-e-s et la Ville de Grenoble, traitant notamment des modalités d'exécution et de suivi du projet scientifique, ainsi que des questions relatives à la propriété intellectuelle et à l'exploitation des résultats.

**La Ville de Grenoble ne verse aucune contribution financière aux laboratoires de rattachement des doctorant-e-s pour leur frais d'encadrement et de gestion dans le cadre de la réalisation de leur thèse et de leurs travaux de recherche.**

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec :**

Diego Fernández Varas : [diego.fernandezvaras@grenoble.fr](mailto:diego.fernandezvaras@grenoble.fr) Tél : 06.07.56.90.23

